

Fiche signalétique



Oligonucleotide Library Agilent Part Number G4443A

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Oligonucleotide Library Agilent Part Number G4443A
N° d'article : G4443A
Manufacturier / Fournisseur : Agilent Technologies, Inc.
Logistics Center - Americas
500 Ships Landing Way
New Castle, Delaware 19720
Numéro d'appel d'urgence : 1-800-267-1373
1-877-4 Agilent (numéro d'information)

2. Identification des dangers

État physique : Solide.
Odeur : Non disponible.
Statut OSHA/HCS : Alors que ce produit n'est pas considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des informations utiles critiques pour une manipulation prudente et une utilisation convenable du produit. Cette fiche signalétique devrait être conservée et mise à la disposition des employés et tout autre utilisateur du produit.

Vue d'ensemble des urgences:
Signal Word

Vue d'ensemble des urgences: N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES.
Étiquette Statement

Non disponible.

Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.
Conditions médicales aggravées par une surexposition : Non applicable.

Signes/symptômes de surexposition : Non applicable.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

États-Unis

<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>%</u>
Oligonucleotide	95	95
Organic Salts	5	5

Canada

<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>%</u>
Oligonucleotide	95	95
Organic Salts	5	5

<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Numéro NU</u>	<u>%</u>	<u>DIVS</u>	<u>H</u>	<u>F</u>	<u>R</u>	<u>Spécial</u>
------------	-------------------	------------------	----------	-------------	----------	----------	----------	----------------

Classification

3. Information sur les composants

Oligonucleotide	Non disponible.	95	-	0	0	0
Organic Salts	Non réglementé.	5	-	0	0	0

Utilisation de la substance/préparation : Tubes de 1.5 millilitres Echantillons d'analyse

Utilisation de la substance/préparation : Non disponible.

Famille chimique : Non disponible.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.

Inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.

Ingestion : Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.

Protection des sauveteurs : Non applicable.

Note au médecin traitant : Non disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit : Ininflammable.

Produits de la combustion : Aucune donnée spécifique.

Moyens d'extinction

Utilisables : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables : Non applicable.

Dangers spéciaux en cas d'exposition - feu : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Dangers spéciaux en cas d'exposition - Explosibilité : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Remarque spéciale sur les risques d'incendie : Non disponible.

Remarque spéciale sur les risques d'explosion : Non disponible.

6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom du produit

Limites d'exposition

États-Unis

Not available

Canada

Not available

Mexique

Not available

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

- Mesures techniques** : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Protection individuelle

Yeux

- : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières.

Peau

- : Chemical resistant protective gloves and clothing are recommended. The choice of protective gloves or clothing must be based on chemical resistance and other use requirements. Generally, BUNA-N offers acceptable chemical resistance. Individuals who are acutely and specifically sensitive to this chemical may require additional protective clothing.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Autre protection** : Non disponible.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

9 . Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Solide.
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Température d'auto-inflammation** : Non applicable.
- Limites d'inflammabilité** : Non applicable.
- Couleur** : Non disponible.
- Odeur** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point d'ébullition/condensation** : Non disponible.
- Point de fusion/congélation** : Non disponible.
- Densité relative** : Non disponible.
- Pression de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Vitesse d'évaporation** : Non disponible.
- Solubilité** : Non disponible.

10 . Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité du produit et réactivité** : Le produit est stable.
- Incompatibilité avec différentes substances** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11 . Informations toxicologiques

États-Unis

Toxicité aiguë

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

Toxicité chronique

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

Cancérogénicité

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

Mutagénicité

11 . Informations toxicologiques

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Canada

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mexique

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Mutagénicité

Tératogénicité

Toxicité pour la reproduction

13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables. Il se peut que les réglementations locales soient plus rigoureuses que les exigences régionales ou nationales.

Les informations présentées ci-dessous ne s'appliquent qu'aux matières telles qu'elles sont livrées.

L'identification basée sur la ou les caractéristiques ou sur la liste peut ne pas être applicable si les matières ont été utilisées ou autrement contaminées. C'est au producteur des déchets qu'il incombe de définir la toxicité et les propriétés physiques des matières générées afin de déterminer l'identification appropriée des déchets et les méthodes de mise au rebut adéquates conformes aux réglementations applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES

D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14 . Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classement mexicain	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IATA	Not regulated.	-	-	-		-

GE* : Groupe d'emballage

15 . Informations réglementaires

États-Unis

- Classification HCS** : Non réglementé.
Réglementations États-Unis : Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Indéterminé.

SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Aucun produit n'a été trouvé.

CWA (Clean Water Act) 307: Aucun produit n'a été trouvé.

CWA (Clean Water Act) 311: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

- Réglementations d'État** :
- Publication des substances cancérigènes dans le Connecticut**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Connecticut - Inpection des substances dangereuses**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances en Floride**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Loi de l'Illinois sur la sécurité des substances chimiques**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Loi de l'Illinois sur la divulgation aux employés de renseignements sur les matières toxiques**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Publication de Louisiane**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Déversement en Louisiane**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Déversement dans le Massachusetts**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances dans le Massachusetts**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Michigan - Matériel critique**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances dangereuses dans le Minnesota**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances dangereuses dans le New Jersey**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Déversement dans le New Jersey**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - New York - Substances dangereuses à effets aigus**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Publication de déversement des produits chimiques toxiques dans l'état de New**

15 . Informations réglementaires

York : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances dangereuses dans l'état de Pennsylvanie - Droit de savoir: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances dangereuses dans le Rhode Island: Aucun des composants n'est répertorié.

Canada

- SIMDUT (Canada)** : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement):** Aucun des composants n'est répertorié.
- ARET canadien:** Aucun des composants n'est répertorié.
- NPRI canadien:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances désignées en Alberta:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances désignées dans l'Ontario:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances désignées au Québec:** Aucun des composants n'est répertorié.

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le RPC et la FTSS contient toute l'information exigée par le RPC.

Mexique

Classification

- Santé** : 0
- Inflammabilité** : 0
- Réactivité** : 0

Réglementation de l'Union Européenne

- Mentions de risque** : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'UE.

Réglementations Internationales

- Listes internationales** : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS):** Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.
Inventaire de Corée (KECI): Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.
Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé.

16 . Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES.

Non disponible.

- Date d'impression** : 11/18/2007.
- Date d'édition** : 11/18/2007.
- Version** : 0.01

Avis au lecteur

Déni de responsabilité: cette fiche de données de sécurité est offerte aux clients d'Agilent Technologies. Bien que l'information et les recommandations énoncés ici sont présentées de bonne foi et que nous croyons exactes à cette date, aucune garantie, exprimée ou sous-entendue, est faite ici en ce qui a trait à l'exactitude ou l'exhaustivité de cette information.



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.